

## Conduite dans l'environnement professionnel

### Conduite respectueuse de la loi

Le respect des lois et des dispositions légales en vigueur est pour nous une évidence. Nous sommes comptables du respect des lois dans notre secteur professionnel et nous sommes invités à contrôler en permanence la légalité, la responsabilité et l'équité dans notre travail. Nous prenons en compte et suivons à tout moment les obligations légales en vigueur. En cas de doute sur une décision, nous contactons nos encadrants ou la personne chargée des questions de droit et de conformité. Dans nos actions, nous nous en tenons en priorité au principe de légalité, qu'il en résulte ou non un avantage ou un bénéfice pour l'entreprise STEINERT GmbH ou pour un individu. Les conflits d'intérêt d'ordre privé ou avec des activités commerciales ou autres doivent être évités d'emblée. S'ils apparaissent quand même, ils doivent être résolus dans le respect de la loi et des directives internes applicables.

En outre, STEINERT entretient une relation de coopération et de légitimité avec les pouvoirs publics et instances de régulation, ainsi qu'avec les institutions publiques.

Nous exécutons dans les règles de l'art les directives de comptabilité financière et de reporting. Ce faisant, nous réalisons nos activités, la conservation des documents, ainsi que les rapports financiers, de manière conforme et transparente. Les consignations et rapports doivent être exacts et véridiques.

Nous suivons les directives de communication et publicité, en ne faisant aucune déclarations fallacieuses ou mensongères sur nos produits dans le cadre de notre marketing ou de notre publicité. La qualité de nos produits est au cœur de notre activité. Une gestion orientée sur les process, la prévention et la correction des défauts, ainsi qu'une gestion exhaustive de la qualité, sont donc incontournables. Tous les collaborateurs et collaboratrices sont tenu(e)s de préserver la sécurité et la qualité des produits et de fournir des indications véridiques.

### Interdiction de la corruption et respect des règles de concurrence et des lois antitrust

La corruption et les violations des lois antitrust ne sont pas tolérées. Aucun contrat ne saurait être obtenu au moyen de pots-de-vin ou de pratiques de collusion. La base de confiance et la collaboration avec nos clients, fournisseurs et partenaires de coopération sont des éléments essentiels de notre succès. Nous souhaitons donc continuer à contribuer à une concurrence équitable et loyale. Pour cela, nous évitons toute prise d'influence sur la politique et la législation. STEINERT ne participe à aucune activité de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. En cas de doute, tout collaborateur et toute collaboratrice est tenu(e) de faire contrôler les transactions financières inhabituelles, notamment celles impliquant des retraits d'espèces, par la comptabilité financière ou la personne chargée des questions de droit et de conformité.

En outre, nous ne trompons ni les clients, ni les autorités, ni le public et nous ne collaborons à aucune tromperie élaborée par des tiers.

Les violations ne seront pas tolérées et entraîneront des sanctions légales et des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement et à la demande de dommages et intérêts.

## **Conduite envers les collaborateurs et collaboratrices, la société et l'environnement**

### **Respect des droits humains et interdiction du travail forcé et du travail des enfants**

Nous respectons les droits humains reconnus à l'échelle internationale, les droits individuels et la dignité de nos collaborateurs et collaboratrices, ainsi que des tiers. Nous rejetons fermement toute forme de travail forcé ou infantile, d'esclavage ou d'exploitation et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs et partenaires commerciaux partagent ces valeurs et s'engagent à les respecter.

### **Traitement égalitaire, égalité des chances et interdiction des discriminations**

Nous respectons et protégeons de manière égale la dignité individuelle de chacun(e) et ne tolérons aucune discrimination ou harcèlement de nos collaborateurs et collaboratrices. La confiance mutuelle et le respect réciproque nous sont d'une grande importance. Nous traitons équitablement tous les collaborateurs et collaboratrices, indépendamment du genre, de l'âge, de la couleur de peau, de la culture, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de l'existence d'un handicap, de l'appartenance religieuse ou de l'idéologie. De même, nous entretenons des partenariats respectueux chez STEINERT et nous encourageons la diversité dans tous les domaines.

### **Comportement écologiquement responsable et préservation des ressources**

Nous encourageons la préservation de l'environnement et contribuons à réduire l'impact climatique et à transformer les matériaux dans leur forme naturelle. La préservation durable de l'environnement et du climat, ainsi que l'efficacité des ressources, constituent des objectifs importants pour notre entreprise. Que ce soit lors du développement ou de la fabrication de nos produits, nous veillons à ce que les effets sur l'environnement et le climat soient réduits au maximum. Chaque collaborateur et collaboratrice est responsable de la préservation des ressources et contribue par son comportement individuel à la préservation du climat et de l'environnement. Notre mission est de réduire au maximum les effets sur l'environnement et d'être économes en ressources. Nos produits contribuent positivement à la protection de l'environnement et du climat chez nos clients.

### **Engagement social et activités caritatives de l'entreprise**

Nous nous considérons comme un membre actif de la société et nous nous engageons donc de diverses manières. Nos dons et autres formes d'engagement social se font uniquement dans l'intérêt de l'entreprise. En outre, nous collaborons étroitement avec des universités et institutions, afin de soutenir les étudiants dans leur formation et leur cursus.

### **Apparition et communication en public**

Nous respectons la liberté d'expression, ainsi que la protection des droits individuels et de la sphère privée. Chaque collaborateur et collaboratrice doit avoir conscience qu'il/elle peut être appréhendé(e) comme membre et incarnation du Groupe STEINERT, y compris dans la sphère privée. Par conséquent, nous leurs prions de préserver la réputation de l'entreprise par un comportement approprié en public. Au moment d'exprimer des opinions personnelles, il faut veiller à ne pas se revendiquer de sa fonction ou de son activité au sein de l'entreprise.

## Comportement quotidien au travail

### Sécurité au travail et protection de la santé

La sécurité et la santé de nos collaborateurs et collaboratrices nous tiennent à cœur et constituent un objectif important de l'entreprise. Nous promouvons la sécurité au travail et la protection de la santé dans notre environnement de travail, chaque collaborateur et collaboratrice est donc tenu(e) de se conformer aux règlements du travail et de la protection de la santé en vigueur. Les encadrants doivent instruire et soutenir leurs collaborateurs et collaboratrices dans la perception de cette responsabilité. Les mêmes normes de sécurité s'appliquent aux collaborateurs et collaboratrices de nos filiales. Il nous incombe d'éviter les risques pour nos employé(e)s avec des process, des sites et moyens de production conformes aux prescriptions légales et internes de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement et de prévention des incendies.

### Protection des données - traitement des données personnelles et informations confidentielles

La protection des données, notamment des données personnelles des collaborateurs/collaboratrices, clients, partenaires commerciaux et fournisseurs, revêt une grande importance pour STEINERT. La collecte, l'enregistrement et le traitement des données personnelles sont interdits sans l'accord de la personne concernée ou en l'absence d'autre motif légal. Nous ne dévoilons aucune information confidentielle de l'entreprise. Cette obligation persiste même après la fin de la relation de travail.

### Protection de la propriété intellectuelle et des secrets industriels

Nous utilisons la propriété matérielle et immatérielle de STEINERT GmbH exclusivement à des fins industrielles en la protégeant de la perte, du vol et de la mauvaise utilisation.

La propriété intellectuelle couvre aussi bien les droits de propriété intellectuelle industriels que les œuvres de tiers protégées par des droits d'auteur. Ce faisant, nous respectons la propriété intellectuelle des tiers et ne l'exploitons que si des droits d'usage nous ont été octroyés. Dès lors que la propriété intellectuelle nous a été communiquée sous accord de confidentialité, elle ne peut être transférée que dans le respect des dispositions de cet accord de confidentialité.

### Sécurité informatique

Nous utilisons les systèmes informatiques mis à disposition par notre entreprise pour remplir nos missions et nous contribuons à la protection de ces systèmes et appareils d'une utilisation abusive en interne et en externe. Nous veillons soigneusement à la lutte contre les cyberattaques en scrutant le contenu des e-mails, des pièces jointes ou autres fichiers. En outre, des dispositions de sécurité adaptées doivent être prises, comme l'utilisation de mots de passe ou de logiciels sous licence, afin de garantir la protection de la propriété intellectuelle ou des données personnelles. Nous nous engageons à utiliser les systèmes informatiques mis à disposition par notre entreprise pour des missions professionnelles et non à des fins privées inappropriées ou interdites.

## Mise en œuvre et personne en charge

### Notifications de possibles violations

Nous sommes invités à notifier nos encadrants de possibles violations des dispositions du présent code de conduite. De plus, nous pouvons nous adresser à tout moment à la personne en charge de la conformité. Ce faisant, nous avons la possibilité d'effectuer des notifications anonymement ou non, via le système dédié de STEINERT. Nous enquêtons sur toutes les notifications et violations. Les violations sont stoppées et des conséquences appropriées en sont tirées. Toutes les notifications sont traitées de manière confidentielle. Nous encourageons nos collaborateurs et collaboratrices à évoquer des thématiques de manière ouverte, sans crainte de préjudices.

### Systeme de contrôle interne

STEINERT dispose d'une gestion des risques efficace, adaptée à notre activité dans sa nature et son étendue, et qui est ajustée en permanence pour pouvoir cibler les risques à venir. Chaque collaborateur et collaboratrice doit collaborer activement au programme de conformité de STEINERT dans son domaine de compétence.

### Communication et formation

Les collaborateurs et collaboratrices de STEINERT sont informé(e)s et formé(e)s régulièrement sur les thématiques actuelles en lien avec le présent code de conduite. La communication sur les thématiques de la conformité et les risques est transparente au sein de notre entreprise.